

## 1 INITIATIVES

Bureaux-vélos pour les enfants à besoins particuliers, simulation d'entretiens...

## 4 FOCUS

Éduquer au choix pour une orientation réussie

## 6 RENCONTRE

Les comités de suivi de la réforme du lycée, avec Violaine Bigot

## 7 PERSPECTIVES

Ce que change l'obligation d'instruction dès 3 ans

## 8 EN BREF

Adresse du siège social, coordonnées des adhérents, salon des maires...

n° 138  
nov./déc.  
2019

+ sur [apel.fr](http://apel.fr) espace privé

# apelinfos

Au cœur de votre engagement



## ÉDITORIAL

GILLES DEMARQUET

Président national de l'Apel

Chers amis,

L'orientation est un sujet-clé pour le mouvement des Apel ! L'une de nos missions est en effet d'accompagner les parents pour qu'ils soient des acteurs éclairés de l'orientation de leurs enfants. Aussi avons-nous choisi de consacrer notre dernier petit-déjeuner débat à ce thème, en insistant sur l'importance d'une véritable éducation au choix. Comment accompagner les jeunes dès le collège, en leur apprenant à se connaître ? Comment promouvoir une éducation au choix permettant de travailler sur les aspirations et les freins de chacun d'entre eux ? Comment faire émerger ce qui les motive, sans les réduire à des bulletins de notes, ni les obliger à emprunter des voies que nous aurions choisies pour eux, faisant fi de leur liberté et de leurs goûts ?

Sachons donc organiser, dans nos établissements, des actions conduisant tous les jeunes à découvrir leurs talents, et pas uniquement la filière qu'ils emprunteront ou le métier qu'ils feront plus tard.

## INITIATIVES

### VINCENNES Quand l'Apel voit la kermesse en vert

**Organiser une kermesse écoresponsable, c'est possible ! L'Apel Saint-Joseph l'a expérimenté, avec succès, en juin dernier.**

Nombreuses sont, à l'heure actuelle, les Apel qui questionnent leur mode de fonctionnement et leurs actions à la lumière des enjeux écologiques. C'est le cas de l'Apel Saint-Joseph, à Vincennes, qui s'est dotée d'une commission environnement, chargée de faire évoluer les pratiques. « La kermesse, qui est un temps fort de la vie de l'association, générerait jusqu'à l'an dernier beaucoup de déchets, souligne Cécile Krotkine, membre du conseil d'administration de l'Apel chargée de la commission environnement. Nous avons souhaité revoir son organisation, dans une optique écoresponsable. » Tout a donc été fait, lors de l'édition 2019, pour tendre vers le zéro-déchet (boissons servies dans des gobelets consignés, utilisation de la vaisselle de la cantine, compost, suppression des lots en plastique, etc.) et favoriser l'approvisionnement en produits bios, locaux ou



encore équitables. Une alternative végétarienne à la viande a également été proposée lors du déjeuner. Sollicités pour la tombola, les commerçants de la commune ont adhéré à la démarche et offert des bons d'achat, paniers garnis, ateliers pour les enfants, ou encore des plantes vertes. Mais c'est plus globalement l'esprit de la kermesse que l'Apel a cherché à renouveler, afin de promouvoir les valeurs qui lui tiennent à cœur. « Nous voulions lutter contre

novembre  
décembre  
2019

n° 138  
apelinfos

# 2 INITIATIVES

« La frénésie du gain qui s'empare parfois des enfants, c'est pourquoi nous avons décidé de ne plus leur offrir qu'un seul lot de qualité, par tranche d'âge, à l'issue de la journée. Nous avons également proposé des jeux en groupe, pour valoriser la coopération et le plaisir d'être ensemble. » Soutenue par une campagne de communication efficace, la première éco-kermesse a rencontré un franc succès auprès des familles, « car elle est venue rencontrer leurs attentes », précise Cécile Krotkine. Quant à la rentabilité de l'opération, elle n'a en rien été mise à mal par les changements apportés. ●

## LIMOGES Des bureaux-vélos pour répondre aux besoins éducatifs particuliers



© École Sainte-Valérie

Le bureau-velo aide les élèves atteints d'un trouble de l'attention à canaliser leur énergie, les rendant ainsi plus disponibles pour les apprentissages.

## L'école Sainte-Valérie s'est équipée en bureaux-vélos avec l'aide de l'Apel, au profit de ses élèves à besoins éducatifs particuliers.

« Le souci commun qu'ont les établissements et leurs Apel de répondre aux besoins particuliers de certains élèves permet de trouver des solutions dont les bénéficiaires se font sentir bien au-delà du cercle des premiers intéressés. Ainsi en est-il de l'équipement en bureaux-vélos des classes de cycle 3 de l'école Sainte-Valérie, à Limoges, qui offre aux élèves souffrant d'un trouble déficitaire de l'attention un moyen de canaliser leur énergie. « Nous devons nous adapter à des besoins qui évoluent, car nous scolarisons de plus en plus d'enfants dont les difficultés peuvent perturber la classe, témoigne Cécile Pasquier, qui dirige l'établissement. On trouve aujourd'hui de plus en plus de matériels qui peuvent être utilisés sans gêner le déroulement des cours. C'est le cas de ces bureaux-vélos, dont nous

avons en partie pu financer l'achat grâce aux aides de l'Apel d'établissement et de l'Apel du Limousin. »

### « ÇA ME FAIT DU BIEN »

Les élèves porteurs d'un trouble de l'attention peuvent aller s'installer sur le bureau-velo qui se trouve au fond de la classe pour y faire leur travail, ou quand ils l'ont fini. L'institutrice règle le temps qu'ils y passent. « J'y vais quand j'en ai besoin, c'est bien pour me canaliser. Ça me dégourdit les jambes et me fait du bien ! » souligne un élève de 9 ans, qui n'éprouve plus le besoin de sortir de la classe avec son AESH. « Le pédalier ne fait aucun bruit et répond à son besoin de bouger. Tout le monde y gagne en confort : l'élève concerné, son enseignante et le reste de la classe, se réjouit la directrice. » ●

### NOUVEL OUTIL

## Sauvegarder les archives de son Apel

Une nouvelle fonctionnalité est disponible sur l'espace privé du site [www.apel.fr](http://www.apel.fr), dans la rubrique « mon compte » : elle permet aux responsables Apel de sauvegarder de façon sécurisée les documents officiels relatifs à la vie de leur association (parution au JO, déclaration au greffe des associations, PV d'AG, etc.). Les membres du bureau peuvent téléverser des documents et consulter ceux qui sont archivés, tandis que les membres du CA peuvent seulement les consulter. Ainsi les équipes successives auront toujours la possibilité de retrouver les documents archivés par leurs prédécesseurs. ➡



# LYON Entraînement aux entretiens pour tous les élèves de terminale

Chaque année, les élèves de terminale du lycée Aux Lazaristes-La Salle passent un entretien devant un jury de parents. Une action proposée par l'Apel, grâce à une organisation bien huilée.

## Mobiliser 140 parents

volontaires, un samedi matin de février, pour faire passer des entretiens aux 270 élèves de terminale, c'est le défi que relève, chaque année depuis six ans, l'Apel Aux Lazaristes. Le projet est venu de l'ancienne présidente de l'Apel, Edith Thord, et a immédiatement été soutenu par la direction de l'établissement. « Les réformes du système éducatif n'ont cessé de renforcer l'importance de l'oral, nous voulions donc proposer une aide aux jeunes dans ce domaine », témoigne Jérôme Cavoret, ancien membre du conseil d'administration toujours impliqué dans cette action. Pour cet entretien, dont le passage est obligatoire, les élèves sont invités à préparer un CV et à présenter leur projet d'études ou de métier et leur motivation au jury.



© Apel Aux Lazaristes

C'est dans la bonne humeur que les jeunes se confrontent à leur premier entretien.

## UN MOMENT TOUJOURS SYMPATHIQUE

« Nous sollicitons l'ensemble des parents du groupe scolaire en début d'année, pour leur demander s'ils accepteraient de donner une matinée de leur temps pour rendre ce service. 50 % des parents qui ont déjà participé l'année précédente reviennent, et comme il s'agit toujours d'un moment sympathique, le bouche-à-oreille fait le reste ! Nous constituons les équipes avec des

parents d'horizons professionnels différents, et leur affectons les jeunes en fonction de leur projet : celui qui souhaite s'orienter vers des études de médecine aura un parent médecin dans son jury. » À l'issue de l'entretien, les jeunes sortent quelques instants de la salle, puis reviennent pour un débriefing. « Nous invitons les jurys à être positifs et encourageants, l'exercice est donc profitable à tous, y compris aux élèves les plus timides ! » ●

## COMMUNICATION

# Une nouvelle charte graphique pour l'Apel

Pour accompagner l'évolution de son identité visuelle, l'Apel vient d'éditer une nouvelle charte graphique, qui précise les règles d'utilisation de son logo.



En cette fin d'année 2019, l'Apel fait évoluer son identité visuelle ! Le changement n'est pas à rechercher du côté du design du logo mais de ses couleurs, puisque celui-ci se teinte désormais de vert et de rose pour renforcer et moderniser son impact. Pour accompagner l'appropriation de cette évolution par les différents échelons du mouvement, l'Apel nationale vient d'éditer une nouvelle charte graphique,

qui détaille les règles d'utilisation et de personnalisation du logo, et doit permettre d'harmoniser les pratiques entre les Apel en matière de communication. Vous pourrez télécharger cette charte, ainsi que les fichiers des différentes versions du logo (suivant l'utilisation que vous prévoyez d'en faire), sur l'espace privé du site [www.apel.fr](http://www.apel.fr), rubrique boîte à outils > charte graphique. 

## PETIT-DEJEUNER DÉBAT **Éduquer au choix pour une orientation réussie**

L'Apel nationale organisait, le 27 novembre au Sénat, un petit-déjeuner débat sur le thème de l'éducation au choix. Objectif : faire émerger des idées et mettre en valeur des initiatives, pour mieux accompagner les jeunes.

« C'est un plateau d'experts et d'acteurs de terrain, venus de France et de l'étranger, que l'Apel avait constitué pour débattre des moyens de réformer l'orientation, à l'occasion de son petit-déjeuner débat sur l'éducation au choix. À la suite du président national de l'Apel, Gilles Demarquet, qui a déploré que le système français

« ne s'intéresse pas à l'ensemble du potentiel du jeune », tous se sont accordés sur la nécessité de changer de paradigme en remettant l'élève au cœur du processus, pour lui donner les moyens de se connaître, valoriser ses talents, ou encore l'amener à envisager son avenir sous l'angle de ce qu'il peut apporter de bon au monde. ●



### RÉFORMER UN SYSTÈME QUI NE FONCTIONNE PLUS

Inspecteur général de l'Éducation nationale et ancien directeur de l'Onisep, Pascal Charvet fait le constat sans appel de l'échec du système. « Nous sommes arrivés à un point de rupture : l'orientation est devenue une affectation, décidée par des algorithmes basés sur les notes. Voulons-nous continuer ainsi ? » Et d'ajouter « L'information sur les filières et les métiers est largement disponible, mais elle ne vaut rien si elle n'est pas accompagnée : il est indispensable de la contextualiser de manière critique, de la mettre en lien avec la réalité du monde, de parler des

débouchés, ou encore de lutter contre les stéréotypes de genre. Pour réformer le système, nous devons le restructurer – en ayant un référent dans chaque établissement – et lever un certain nombre de tabous culturels. » Une vision partagée par François Prouteau, docteur-chercheur en sciences de l'éducation à l'Université catholique d'Angers, qui recommande néanmoins de ne pas faire reposer la problématique sur une seule personne au sein de l'établissement : « L'orientation doit être l'affaire de tous ! Elle est affaire de relation, de personne à personne, et l'occasion de dire aux jeunes que nous croyons en eux – surtout à ceux qui sont en difficulté. »

### DES MOYENS CONCRETS ET EFFICACES

Démarche pédagogique pouvant être mise en place dès la maternelle, en adaptant ses modalités à l'âge des élèves, l'éducation au choix vise à permettre de se connaître en profondeur, de développer son esprit critique, et de

## Un sondage exclusif Apel-BVA sur l'orientation

L'institut BVA a réalisé, pour l'Apel, un sondage intitulé « Orientation : les élèves à l'heure des choix », auprès de parents d'enfants scolarisés de la maternelle au supérieur. Principaux enseignements.

### 🗨️ L'orientation est un sujet de préoccupation

- 93% des parents jugent que l'orientation est un sujet important, voire d'inquiétude (75%).
- Seuls 42% des parents se sentent bien accompagnés (35% au lycée).
- D'après leurs parents, les jeunes aussi seraient inquiets : 60% des collégiens, 72% des lycéens et 69% des étudiants.

### 🗨️ Les parents déplorent une orientation par défaut

- 62% des parents considèrent que les choix d'orientation sont faits par défaut, faute d'une éducation au choix

et d'une information suffisante.

- Une minorité déclare que ses enfants ont été amenés à développer leur capacité à se connaître en profondeur (40%), ou à définir une stratégie d'orientation (45%).

### 🗨️ La majorité des parents regrette ses propres choix

- 54% des parents auraient aimé faire d'autres études.
- 67% d'entre eux ont manqué d'accompagnement pour faire leurs choix.
- 62% font des choses différentes de ce à quoi les destinaient leurs études.



prendre des décisions éclairées. Relatant les expérimentations menées dans le canton suisse du Tessin, Jenny Marcionetti a montré qu'elle pouvait être introduite avec succès dans toutes les disciplines, à condition d'y former les enseignants et de favoriser la mutualisation de leurs initiatives. Un avis partagé par Anne-Lise Papineau, venue de la province canadienne de l'Ontario, également très en pointe sur ces questions. « Chez nous, témoigne-t-elle, tous les élèves sont amenés à effectuer un cheminement personnel – basé sur les questions : qui suis-je, quelles sont mes possibilités, qu'est-ce que je veux devenir et comment faire pour atteindre cet objectif ? - au travers d'activités variées, à vivre en classe ou dans leur communauté. » Pédagogie du choix, valorisation des savoir-être et de l'expression personnelle permettent ainsi au jeune de devenir « l'architecte de sa vie ». Des initiatives inspirées de l'ADVP (activation du développement vocationnel et personnel) portent

également leurs fruits au sein de l'Enseignement catholique. En témoignent les ateliers orientation-vocation proposés au lycée Saint-Michel d'Annecy et développés à partir du postulat que chaque jeune a quelque chose d'unique à apporter au monde. « Le regard spécifique que nous portons sur chaque jeune en tant que personne, dans une perspective de développement intégral, rend possible un travail en profondeur » souligne Véronique Armaingaud, responsable du service ICF de l'Apel de Haute-Savoie impliquée dans le projet.

Gilles Demarquet invite pour sa part à être ambitieux, au sein du mouvement des Apel – en apportant un véritable soutien aux parents pour en faire des accompagnateurs éclairés de l'orientation de leurs enfants, et au sein du système scolaire – en faisant de l'éducation au choix une réalité.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez des interviews vidéo des intervenants, l'intégralité des résultats du sondage et les propositions de l'Apel sur [www.apel.fr](http://www.apel.fr) et sur le blog <https://eduquerauchoix.tumblr.com/>



François Prouteau, Jenny Marcionetti et Pascal Charvet ont tous confirmé la nécessité de généraliser l'éducation au choix.



# 6 RENCONTRE

AVEC VIOLAINE BIGOT

Membre du bureau national de l'Apel

## Faire entendre la voix des parents au sein des comités de suivi de la réforme

Deux comités de suivi de la réforme du lycée ont été installés par le ministre de l'Éducation nationale au mois de septembre. Violaine Bigot, qui y siège comme représentante de l'Apel, en explique les enjeux.

Après avoir fait couler beaucoup d'encre et grandement mobilisé les équipes éducatives dans les établissements, la réforme du lycée se met progressivement en place. Deux comités de suivi ont été créés par le ministère de l'Éducation nationale, l'un pour la voie générale et technologique, l'autre pour la voie professionnelle. Il s'agit, pour les représentants des syndicats d'enseignants, des chefs d'établissement, des rectorats et des associations de parents d'élèves qui en font partie, d'évaluer la situation tout au long de l'année et de faire des propositions d'ajustements pour répondre aux difficultés rencontrées. « Nous sommes présents pour faire entendre la voix des parents, apporter leur indispensable regard sur cette évolution majeure du système éducatif, témoigne Violaine Bigot. Nous avons donc besoin de remontées du terrain, c'est pourquoi nous invitons les présidents d'Apel à nous faire connaître, en direct ou via le service Information et conseil aux familles de leur Apel académique/départementale, les difficultés auxquelles ils pourraient faire face. » Les sujets à l'ordre du jour des comités de suivi ne manquent pas : carte des enseignements de spécialité, organisation des épreuves de contrôle continu (E3C),



« Nous avons besoin de remontées du terrain pour nourrir la réflexion au sein des comités de suivi de la réforme du lycée », souligne Violaine Bigot.

mise en place du grand oral, rôle des professeurs principaux, conseils de classe ou encore place des mathématiques en première – pour la voie générale et technologique –, statut des lycéens, co-intervention des enseignants, ou adéquation entre les formations proposées et les besoins des territoires – pour la voie professionnelle. « Nous considérons que la réforme va dans le bon sens, mais serons attentifs, dans la durée, à ce qu'elle réponde bien aux attentes des familles », insiste Violaine Bigot. ●

**VOUS SOUHAITEZ REMONTER  
à l'Apel nationale les difficultés  
de terrain rencontrées dans le cadre de la mise  
en place de la réforme du lycée ?**

+ sur [apel.fr](http://apel.fr)

espace  
privé

ACTUALITÉS

Apel infos  
n°138

## Ce que change l'obligation d'instruction dès 3 ans

**Mesure phare de la loi Blanquer, l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire vise à favoriser l'égalité des chances. Il permettra aussi aux établissements privés de bénéficier des mêmes financements que le public.**

**Entrée en vigueur** à la rentrée 2019, la loi sur l'école de la confiance a inauguré l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans. Le ministère de l'Éducation nationale entend ainsi confirmer la priorité donnée à la petite enfance dans le cadre d'une politique de l'égalité des chances. La mesure, qui concerne 2,5 % des enfants de 3 à 6 ans, n'impose pas la scolarisation, l'instruction restant possible à la maison. Des décisions dont l'Apel se félicite, d'autant qu'elles interviennent dans le cadre d'une réflexion visant à redonner toute son importance à l'école maternelle, dans ses dimensions affective et préparatoire aux apprentissages fondamentaux.

### EXTENSION DE L'OBLIGATION DE FINANCEMENT DES ÉCOLES SOUS-CONTRAT

La mesure entraîne *de facto* une extension de la loi Debré de 1959, qui oblige les municipalités à financer les écoles privées sous contrat au même titre que les écoles publiques. Les communes n'avaient en effet, jusqu'à présent, aucune obligation de verser aux écoles privées un forfait pour les élèves de 3 à 6 ans de leur territoire. Ce qui constituait une injustice, au regard de la reconnaissance de la participation des écoles privées sous contrat au service public d'éducation, n'a donc plus lieu d'être. Trois cas de figure se posent à présent pour la mise en application de la loi :

- les communes qui ne versaient aucun forfait pour les élèves de maternelle du privé devront désormais s'en acquitter, en appliquant les mêmes règles de calcul que pour ceux du public ; elles bénéficieront d'une compensation de l'État pour les y aider ;
- les communes qui versaient un forfait inférieur au coût moyen d'un élève du public devront revaloriser le montant alloué pour

les élèves du privé, sans pouvoir prétendre à une quelconque compensation ;

- les communes qui versaient déjà un forfait à la hauteur de ce que prévoit la nouvelle loi devront continuer à le faire.

### COLLABORATION APEL, OGEC, CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Les négociations qui devront être entreprises sur le montant des forfaits, avec les représentants des communes concernées, doivent préalablement faire l'objet d'une concertation entre chefs d'établissement, présidents d'Apel et présidents d'Ogéc. Il s'agira ensuite de dialoguer avec les communes dans un esprit de partenariat, et de laisser à celles qui devront revaloriser leur forfait, sans pouvoir bénéficier de l'aide de l'État, du temps pour s'organiser financièrement. Les Apel d'établissement peuvent d'ores et déjà se rapprocher de leur Apel départementale pour être accompagnées dans leurs démarches par la cellule diocésaine des forfaits. 





## Foire aux questions

**Vous donner des clés de compréhension de la vie associative et du fonctionnement de l'Apel, telle est l'ambition de cette rubrique!**



### LE SIÈGE SOCIAL DE L'APEL PEUT-IL ÊTRE FIXÉ À L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ?

L'Apel doit fixer son siège social à l'adresse de l'établissement scolaire, puisque c'est dans son enceinte qu'elle déploie son action. Si le greffe des associations refuse l'enregistrement du siège social d'une Apel à l'adresse de l'établissement, prétextant une interdiction, c'est peut-être parcequ'il confond les struc-

tures de droit privé – que sont les établissements catholiques (ils appartiennent à des propriétaires privés et sont gérés par les Ogec, associations loi 1901) avec les établissements publics d'enseignement, qui ne sont pour leur part pas régis par les mêmes règles. Il faut alors joindre à la déclaration de domiciliation une attestation, rédigée par une personne de l'établissement habilitée à le faire, autorisant l'Apel à y établir son siège social. ●



### QUI SONT LES MEMBRES DE L'APEL ?

Les membres d'une Apel sont ses adhérents – tous les parents d'élèves de l'établissement à jour de leur cotisation pour l'année scolaire en cours. Ils ont le droit de vote en AG. À ne pas confondre avec les membres du conseil d'administration de l'Apel, qui sont également des parents adhérents, élus pour administrer l'association, proposer et mettre en œuvre ses actions, conformément au projet du mouvement des Apel. ●

### L'APEL PEUT-ELLE AVOIR LA LISTE ET LES COORDONNÉES DE SES ADHÉRENTS ?

Toute association doit disposer de la liste et des coordonnées de ses adhérents. La loi en reconnaît la nécessité, ne serait-ce que pour pouvoir communiquer avec

eux et les convoquer à l'assemblée générale. Cette liste est également indispensable pour établir la validité des délibérations en AG, puisqu'il faut pouvoir vérifier que les votants sont bien adhérents. Les présidents d'Apel peuvent récupérer la liste de

leurs adhérents auprès de leur Ogec, ou encore sur l'espace privé du site [www.apel.fr](http://www.apel.fr), dans la rubrique « mon compte » > « voir les adhérents de mon Apel » (sous réserve que les cotisations aient déjà été remontées à l'Apel départementale). ●

### SALON DES MAIRES DE FRANCE

#### Un stand de l'Enseignement catholique

L'Apel était présente au salon des maires et des collectivités territoriales, aux côtés de l'Enseignement catholique, de la fédération nationale des Ogec et des syndicats de chefs d'établissement, du 19 au 21 novembre derniers. L'occasion d'aller à la rencontre de ces partenaires que sont les élus locaux, pour échanger avec eux sur le thème « L'école catholique et vous, une responsabilité commune ».

### NOMINATION

#### Un nouvel évêque accompagnateur pour les Apel

Archevêque de Besançon, Monseigneur Bouilleret vient d'être nommé évêque accompagnateur du mouvement des Apel, en remplacement de Monseigneur Leborgne, pour sa part devenu vice-président de la conférence des évêques de France, et dont le mandat s'achevait.

### VIE ASSOCIATIVE

#### Durée de conservation des documents

Une association se doit de conserver un certain nombre de documents, qui peuvent être amenés à lui servir de pièces justificatives. La durée est fixée légalement, suivant la nature des documents. Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'espace privé du site [www.apel.fr](http://www.apel.fr) > Apel d'établissement > Fonctions > Le secrétaire.



277, rue Saint-Jacques - 75240 Paris Cedex 05 - Tél. : 01 53 73 73 90

Directeur de la publication : Gilles Demarquet • Rédactrice en chef : Stéphanie Rivage, stephanie.rivage@apelnationale.fr • ISSN : 1247.4185 • Conception graphique : Rampazzo & Associés • Réalisation : Folio - cr.folio@yahoo.fr • Impression : Imprimerie Vincent - 26, avenue Charles-Bedaux - BP 4229 37042 - Tours Cedex 1 • Tirage : 20 850 exemplaires



Vos coordonnées sont traitées par l'Apel nationale dans le cadre de l'envoi d'Apel infos. Vous pouvez consulter la politique de traitement des données de l'Apel nationale à tout moment sur le site [www.apel.fr](http://www.apel.fr), et exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et, selon les cas, à la portabilité en adressant un courriel à [rgpd@apelnationale.fr](mailto:rgpd@apelnationale.fr).